

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
CAP EXCELLENCE****DÉLIBÉRATION N°2018.04.02/538****Approbation du plan de financement  
des travaux de renouvellement  
de 17 km de réseau d'eau potable  
dans les Grands-Fonds Abymes  
(Plan d'urgence Eau 2018)****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

**2<sup>ème</sup> séance de l'année 2018****Mercredi 11 avril 2018**

L'an deux mille dix-huit, le mercredi 11 avril, à 09 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est réuni au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation datée du 4 avril 2018.

Présents : 27		
<b>Président</b>		
M. Eric	JALTON	
<b>Vice-Présidents</b>		
M. Georges	DAUBIN	2 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE	5 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPIONN	6 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Georges	BREDENT	8 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Maguy	CELIGNY	9 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
<b>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau</b>		
Mme Josinne	GATIBELZA	
Mme Corinne	PETRO	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
Mme Alberta	ALBERI	
Mme Francesca	FAITHFUL	
<b>Autres Conseillers Communautaires</b>		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAIS	
M. Georges	BERGINA	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
Mme Juliana	FENGAROL	
M. José	GUIOLET	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Alix	NABAJOH	
Mme Nadlah	SURVILLE-PERAFIDE	
Mme Ketty	WALPO	
M. William	SURDIN	

**Excusés représentés : 4****Vice-Présidents:**M. Jacques BANGOU (1<sup>er</sup> Vice-Président)

Procuration à Mme Jostane GATIBELZA

Mme Renée-George NABAJOH-DELOUMEAUX (14<sup>ème</sup> Vice-Présidente)

Procuration à Mme Alberta ALBERI

**Autres Conseillers Communautaires:**

M. Harry DURIMEL

Procuration à Mme Lydia FANHAN-LAURIETTE

M. Denis BERNADOTTE

Procuration à Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAIS

**Excusés non représentés : 10****Vice-Présidents:**M. Rosan RAUZDUEL (3<sup>ème</sup> Vice-Président)Mme Héléne MOLIA-POLIFONTE (4<sup>ème</sup> Vice-Présidente)Mme Murielle JABES (7<sup>ème</sup> Vice-Présidente)M. Dominique BIRAS (11<sup>ème</sup> Vice-Président)M. Pierre THICOT (15<sup>ème</sup> Vice-Président)**Conseiller Communautaire - Membre du Bureau :**

M. Fabert MICHELY

**Autres Conseillers Communautaires :**

M. Chazy CIRANY

M. Audry CORNANO

Mme Solange LEBLANC

M. Maurice LORQUIN

**Absents : 10****Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :**

Mme Lyliane PIQUION

M. Max CELIGNY

M. Justin DESSOUT

M. Michel RINÇON

**Autres Conseillers Communautaires :**

Mme Lise Claude AZEDE

Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO

M. Daniel MARSIN

M. Jean-Charles SAGET

M. Patrick SELLIN

Mme Nadège THÉOPHILE

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Numéro int...

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont de 50, il a été procédé selon l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Communautaire.

Madame Maguy CELIGNY, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT);
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de l'EPCI;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DICTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du Conseil Communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2017.09.05/459 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 portant modification de la délibération n°2014.04.01/29 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant délégation de certaines attributions du Conseil Communautaire au Président;
- VU la délibération n°2018.04.02/521 du Conseil Communautaire du 11 avril 2018 portant vote du budget 2018 - Budget annexe Eau 2018 ;
- VU le relevé de décisions de la Conférence Territoriale de l'Action Publique du 1<sup>er</sup> février 2018, validant le plan biennal d'actions prioritaires sur l'eau potable élaboré par la conférence des présidents des communautés d'agglomération et de communes pour mettre fin aux tours d'eau ;

Considérant le rapport du président;

Après en avoir délibéré ;

### DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ,

**ARTICLE 1** – D'approuver le projet technique et le montant des travaux en eau potable pour le renouvellement de 17 km de réseau dans les Grands-Fonds Abymes au titre de l'exercice estimé à 7 700 000 €HT.

**ARTICLE 2** – D'approuver le plan de financement des travaux qui se présente comme suit :

	Région	Département	Etat	CAP Excellence
Travaux de renouvellement de 17 km d'eau potable dans les Grands-Fonds Abymes	3 621 720 €HT	2 442 759 €HT	934 246 €HT	701 275 €HT
<b>Montant total HT</b>	<b>7 700 000 euros HT</b>			

– Que les dépenses relatives à cette opération seront imputées au Budget annexe Eau –

**ARTICLE 4-** D'autoriser Monsieur le Président à transmettre une demande de subvention à l'Etat, à la Région et au Département.

**ARTICLE 5-** D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

**ARTICLE 6-** Le Président, le Directeur Général de CAP Excellence, le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 16 AVR. 2018



Eric JALTON, Président

Eric JALTON

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 16 AVR. 2018
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, le 30 AVR. 2018
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 30 AVR. 2018
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 30 AVR. 2018
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 30 AVR. 2018

<b>Nom de l'opération</b>	Renouvellement de 17 km de réseaux d'eau potable
<b>Localisation (préciser le feeder concerné le cas échéant)</b>	Grands-Fonds Abymes Feeder de BELLE EAU CADEAU
<b>Autorité organisatrice</b>	CAP Excellence
<b>Maître d'ouvrage</b>	CAP Excellence
<b>Contexte/Justification</b>	
<b>Description des difficultés rencontrées :</b>  L'étage de distribution du compteur de caraque est long 58 km. Ce compteur est alimenté directement par le feeder de Belle Eau Cadeau nous observons depuis plusieurs années une baisse significative de la pression sur ce réseau de Belle-Eau-Cadeau. Par voie de conséquence : les réservoirs et les habitations situées sur les points hauts ont du mal à être alimentés.	
<b>Indicateurs disponibles</b> Le rendement dans les grands fonds est de 45%. Volume de fuite estimé selon le SDAEP : 4961 m <sup>3</sup> /jr, soit 1 810 765 m <sup>3</sup> /an sur l'ensemble de l'étage de distribution de Caraque. Pression : 2,5 bars au niveau de la prise de Caraque. Débit de fuite des secteurs 1 et 2 (17 km) : environ 100 m <sup>3</sup> /h	
<b>Impact sur les abonnés</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Difficultés d'alimentation des points hauts quasi permanente</li><li>- Manques d'eau</li><li>- Tours d'eau liés à la gestion du feeder de Belle-Eau-Cadeau</li></ul>	
<b>Ordre de priorité &amp; justification :</b> Cette opération est une des premières priorités du programme de travaux d'urgence car elle va permettre de remonter la pression sur le feeder de Belle-Eau-Cadeau et aura ainsi un impact fort sur l'alimentation des communes situées en aval du piquage de Caraque et sujettes aux tours d'eau.	
<b>Descriptif du projet</b>	
<b>Contenu des travaux</b> Il s'agit de la première étape d'un programme de renouvellement des réseaux et des branchements qui a été décomposé en 6 phases opérationnelles.	

Dans le cadre du plan d'urgence, il s'agit de réaliser la phase 1 et une partie de la phase 2 du programme de travaux, soit au total 17 km du réseau d'eau potable incluant le report et le renouvellement des branchements, ainsi que la mise en œuvre de compteurs et de vannes de sectorisation. L'idée étant de positionner, lors du renouvellement des réseaux, des équipements permettant d'améliorer au quotidien l'exploitation du réseau (sectorisation, recherche de fuites etc...).

#### **Impact attendu des travaux sur les tours d'eau**

La réalisation de travaux (17 km) sur les secteurs 1 et 2 permettra de réduire le débit de fuite des secteurs 1 et 2 (17 km) et de gagner 100 m<sup>3</sup>/h. Et, par voie de conséquence, ces volumes seront disponibles pour les autres gestionnaires d'eau en aval du compteur de Caraque alimenté directement par le feeder de Belle Eau Cadeau. Cette opération contribue à limiter les tours d'eau.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre des actions prioritaires du plan de sécurisation de l'alimentation en eau potable de Guadeloupe (PSAEP) et ont pour impact attendu, l'amélioration du rendement de réseau, la diminution des pertes en eau, l'augmentation de la pression et l'amélioration de la desserte en eau.

#### **Impact de ces travaux sur une autre structure :**

- Réduira les pertes d'eau sur le réseau de distribution alimenté par le compteur de Caraque et augmentera les volumes disponibles pour les habitants des Grands Fonds Abymes et Grands Fonds Gosier
- Augmentera les volumes disponibles pour les périmètres de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant, alimentés par le feeder de Belle Eau Cadeau, en aval du piquage de Caraque.

#### **Autres impacts éventuellement attendus**

L'impact immédiat est l'amélioration du rendement de réseau des Grands Fonds Abymes.

#### **Coût des travaux**

#### **Montant estimatif des travaux : 7 700 000 € HT**

Cette estimation est faite sur la base des études AVP et PRO réalisées par le BET CTI. Les prix sont ceux du marché à bons de commande qui lie CAP Excellence et l'entreprise AQUA TP jusqu'à la fin de l'année 2018. Ce Marché est renouvelable 1 an jusqu'à fin 2019.

